

CONVOCAATION

Nous, Christine BERNOT, Maire du Bez, avons convoqué les membres du conseil municipal en séance publique pour le mardi 4 juillet 2023 à 20 heures 30.

Le Bez, le 28 juin 2023



Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2023 ;
- 2) Renouvellement de la convention avec le collège de Brassac pour la livraison de repas à l'école du Bez ; fixation du tarif de la cantine pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- 3) Tarifs pour la garderie de l'école du Bez ;
- 4) Modification du règlement de la garderie et de la cantine de l'école du Bez ;
- 5) Postes d'adjoints techniques contractuels à temps non complet à l'école du Bez ;
- 6) Renouvellement du contrat RGPD avec l'Agence des Maires et des élus locaux du Tarn ;
- 7) Convention « Pacte construction bois » avec la COFOR ;
- 8) Demande de subvention pour le schéma directeur de l'eau ;
- 9) Questions diverses.

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, Mme Fanny GALLANT née GENET, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absente : Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES (représentée par Mme Amélie SCIÉ)

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ

Madame le Maire indique qu'elle souhaiterait ajouter un point à l'ordre du jour concernant le choix d'une maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de réseau d'adduction de Comberougé. À l'unanimité, le conseil accepte que ce point soit rajouté à l'ordre du jour et traité en fin de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 juin 2023, Mme Carole VIGUIER et Mme Fanny GALLANT absentes lors de cette séance s'abstenant.

N° 32/2023 Autorisation donnée au maire de signer une convention pour la fourniture des repas à l'école publique du Bez - Fixation du tarif de la cantine scolaire

Madame le Maire donne lecture de la convention proposée par le collège de Brassac pour la fourniture des repas aux élèves de l'école publique du Bez reçue aujourd'hui même. Madame le Maire relève l'augmentation du prix du repas facturé par le collège qui passe de 3,25 € à 3,45 €. Elle demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention et de fixer le tarif de la cantine scolaire à partir de la rentrée 2023 en tenant compte de cette modification de tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer avec le collège de la Catalanié et le département du Tarn la convention de fourniture des repas aux élèves de l'école du Bez jointe en annexe à la présente délibération et décide de porter de 3,38 € à 3,60 € le prix d'un repas pris à la cantine de l'école publique du Bez à compter de la rentrée scolaire 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N° 33/2023 Proposition de fixation d'un tarif pour la garderie de l'école du Bez

Madame le Maire rappelle que l'accès à la garderie de l'école publique du Bez est payante depuis la rentrée scolaire 2022/2023. Madame le Maire propose au conseil de débattre sur l'évolution de ces tarifs pour la rentrée 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs suivants pour l'accès à la garderie de l'école publique du Bez à la rentrée scolaire 2023 :

- Forfait à l'année pour un enfant en garderie : 40,00 € ;
- Forfait à l'année pour deux enfants en garderie : 70,00 € ;
- Forfait à l'année pour trois enfants et plus en garderie : 90,00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N° 34/2023 Modification des règlements intérieurs de la cantine et de la garderie de l'école publique du Bez

Madame le Maire donne lecture des règlements intérieurs de la cantine et de la garderie de l'école publique du Bez actuellement en vigueur et demande au conseil s'il souhaite les modifier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à jour quelques points de ces règlements et adopte leur nouvelle version jointe en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N° 35/2023 Maintien du poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à l'école du Bez

Madame le Maire rappelle la délibération n°47/2022 du 5 juillet 2022 par laquelle le conseil municipal du Bez créait pour l'année scolaire 2022/2023 le poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à l'école publique du Bez pour une durée hebdomadaire de 18,5 heures. Or, Madame le Maire signale que, selon les prévisions d'effectifs, ce poste sera encore nécessaire à la rentrée 2023. Pour cette raison elle propose au conseil de renouveler ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir, pour renforcer temporairement les équipes de l'école du Bez, un poste d'adjoint technique à temps non complet, soit 18,5 heures par semaine, pour la période du 4 septembre 2023 au 6 juillet 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N° 36/2023 Création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à l'école du Bez

Madame le Maire rappelle la délibération n°40/2021 du 5 juillet 2021 par laquelle le conseil municipal du Bez maintenait pour l'année scolaire 2022/2023 le poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à l'école publique du Bez pour une durée hebdomadaire de 3,5 heures. Or, Madame le Maire signale que, selon les prévisions d'effectifs, ce poste sera encore nécessaire à la rentrée 2023. En outre elle expose que le poste pourrait être revu et propose au conseil d'en débattre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer, pour renforcer temporairement les équipes de l'école du Bez, un poste d'adjoint technique à temps non complet, soit 9,45 heures par semaine, pour la période du 4 septembre 2023 au 6 juillet 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**N° 37/2023 Autorisation donnée au maire de signer une convention
contrat de prestation de service « RGPD » et délégué à la protection des données
avec l'Association des Maires et des Élus Locaux du Tarn**

Madame le Maire rappelle au conseil de la délibération n°58/2022 du 13 septembre 2022 autorisant le Maire à signer la prolongation d'un an du contrat de service « RGPD et Délégué à la Protection des données » avec l'Association des Maires et des Élus Locaux du Tarn. Ce contrat arrive à son terme en octobre 2023 et a permis de continuer la mise en conformité de la commune avec la réglementation européenne « RGPD ». Madame le Maire présente à l'assemblée le nouveau contrat de prestation de service proposé par l'Association des Maires et des élus locaux du Tarn pour les 3 années à venir (2024-2026).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de service « RGPD et Délégué à la Protection des données » joint en annexe à cette délibération, à désigner l'Association des Maires et des Élus Locaux du Tarn comme étant notre Délégué à la Protection des Données, à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale et à prévoir les crédits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**N° 38/2023 Autorisation donnée à Madame le maire de signer la convention
« Pacte construction bois Occitanie »**

Madame le Maire donne lecture de la convention « Pacte construction bois Occitanie » au conseil ayant pour objectifs d'augmenter la part de marché du bois dans la construction, de dynamiser l'économie régionale via le recours au bois, de valoriser et gérer une ressource forestière régionale abondante et diversifiée, de susciter l'intérêt plus large de toute maîtrise d'ouvrage privée pour la construction bois et plus globalement de concourir à l'atteinte des objectifs de réduction des impacts du changement climatique. Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer ladite convention qui sera bénéfique pour le projet de restructuration du groupe scolaire de la commune du Bez.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention « Pacte construction bois Occitanie » jointe en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N° 39/2023 Schéma directeur de l'eau – Demande de subvention

Madame le Maire, rappelle les différentes tranches de travaux réalisés sur les réseaux d'eau et d'assainissement de la commune du Bez. Il existe néanmoins certains secteurs qui nécessitent encore des travaux et Madame le Maire expose qu'il conviendrait de faire réaliser une mise à jour du schéma directeur. Madame le Maire présente un ensemble de devis pour ces travaux. Il s'élève à la somme de 117 875,00 € H.T.. Madame le Maire rajoute que ces travaux pourraient faire l'objet d'attribution de subventions de la part de

l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Département du Tarn. Ces études étant nécessaires pour que les futurs projets de travaux puissent être subventionnés à leur tour. Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Plan de financement

Montant du projet	117 875,00 € H.T.
Agence de l'eau Adour-Garonne (50 % du montant H.T.)	58 987,50 €
Département du Tarn. (30 % du montant H.T.)	35 362,50 €
Autofinancement communal (montant H.T.)	23 525,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le projet de schéma directeur de l'eau et son plan de financement présentés par Madame le Maire, s'engage à l'inscrire dans le budget 2023 de la commune, sollicite de l'Agence de l'eau Adour Garonne et du Département du Tarn les aides les plus élevées et donne mandat à Madame le Maire pour faire aboutir ce projet et la demande d'aides financières.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N° 40/2023 **Choix d'une maîtrise d'œuvre concernant le renouvellement de réseau d'adduction de Comberougé**

Madame le Maire, rappelle les travaux prévus sur le budget eau et assainissement pour le renouvellement de la canalisation d'eau reliant Fonsange à Comberougé. Elle demande au conseil de l'autoriser à consulter et recruter une maîtrise d'œuvre pour ce chantier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à consulter et recruter une maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau d'adduction de Comberougé et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Questions diverses

Acquisition foncière : Madame le Maire informe le conseil que la propriété en vente à proximité du groupe scolaire (propriété de l'indivision GALIBERT) au village du Bez est en cours de négociation pour achat. Cette acquisition foncière communale permettra au village du Bez d'agrandir son potentiel d'aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 20.

Au cours de la séance du 4 juillet 2023, le conseil municipal a adopté neuf délibérations numérotées de 32 à 40.

Le secrétaire de séance, Amélie SCIÉ



Le Maire, Christine BERNOT

